

Séance du 23 septembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 4
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Date de la convocation
17/09/2025

Date de publication
30/09/2025

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, P. MIESCH, S. MOREL, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN

Membre avec voix délibérative : N. DECRIND

Pouvoirs : A. ZIEGLER à E. PARROT, C. PARTY à C. CANAL, P. LACREUSE à J. GROSCLAUDE, C. LESOU à J. CHIPAUX

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 070-2025

Objet : Site du siège communautaire - lancement de la consultation pour les travaux afférents aux ponts d'accès

Vu

- le code de la commande publique notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Le pont d'accès au site de la communauté de communes a fait l'objet d'un constat en 2022, puis d'un diagnostic complet en 2023. Le rapport d'inspection a mis en évidence l'état de vétusté de l'ouvrage existant et la nécessité de procéder à son remplacement.

Monsieur le Président précise également que dans le cadre d'un futur projet d'aménagement de l'ancien site ZELLER il pourrait s'avérer opportun de créer un second accès afin de différencier l'accès aux deux zones.

Monsieur le Président propose le lancement d'une consultation pour la création de deux nouveaux ouvrages d'art. Le marché de travaux comprendrait deux tranches :

- une tranche ferme pour le remplacement de l'accès existant, estimée à 430 000 € HT,
- une tranche optionnelle pour la création d'un second accès, estimé à 460 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE l'enveloppe allouée à l'opération de travaux à 890 000 € HT,

CHARGE Monsieur le Président de lancer une consultation pour l'opération de travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

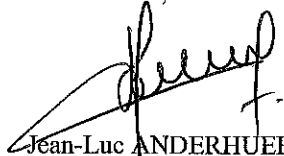
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

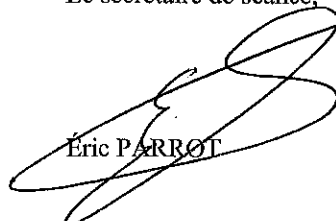
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARROT